

Date de transmission de l'acte: 04/07/2024
Date de reception de l'AR: 04/07/2024
046-214602732-DE_2024_42-DE
A G E D I

DEPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juillet 2024

Membres en exercice : 15
Présents : 12
Représentés : 2
Votants : 14

Date de la convocation : 27 juin 2024
L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 02 juillet 2024, dans la salle du conseil municipal de la commune.

Présents : Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Nathalie BRUNET, Joëlle SABATIE

Représentés : Stéphane DEVEZ représenté par Stéphanie ROUSSIES, Amélie VERGNE représentée par Francis JAMMES

Excusés :

Absents : Jean-François GUERRAND

Secrétaire de séance : Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 02 juillet 2024
Pour copie certifiée conforme.

Publié en mairie le : 3 juillet 2024

Objet : AMENAGEMENT DE L'AVENUE JEAN LURCAT : VALIDATION DU PROJET

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que la commune a décidé par délibération en date du 28 février 2024 de valider sur le principe l'aménagement de l'avenue Jean Lurçat. Elle présente la carte établie par le bureau d'études faisant apparaître les dernières modifications apportées. Le nouveau chiffrage du projet s'élève à la somme de 448 833,50 € HT avec en plus l'option de prestations supplémentaires de 8 360 € HT pour des potelets au niveau du virage en face l'entrée de la mairie. Le Département a validé sa prise en charge du nouveau chiffrage pour la somme HT de 65 142,50 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de valider le projet d'aménagement de l'avenue Jean Lurçat pour la somme de 448 833,50 € H.T. avec en plus l'option de fournitures de potelets pour 8 360 € HT.
- de donner délégation à Mme la Maire pour solliciter les subventions auprès de l'Etat, la Région, le Département et CAUVALDOR.
- de donner procuration à Mme la Maire pour signer tous documents relatifs à cette décision.

Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.